



Ville de Lisle-sur-Tarn

Département du Tarn
Commune de LISLE-SUR-TARN
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
ARRETE DE VOIRIE PORTANT ACCORD DE VOIRIE

N°1442026

Le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU l'avis du département,

VU la demande en date du 05/08/2026 – par laquelle l'entreprise EOS Telecom demeurant à Dardilly demande l'autorisation de créer une tranchée 200 chemin de Bécède,

ARRETE

Article 1 – Autorisation.

Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux énoncés dans sa demande, réaliser la création d'une tranchée, chemin de Bécède, à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants.

Article 2 – Prescriptions techniques particulières.

Les tranchées sous chaussée et trottoirs devront être réalisées conformément aux dispositions précisées dans la demande ci-dessus référencée. La chaussée et les trottoirs devront être, après travaux, réintégrés dans leur état d'origine. Le remblaiement des tranchées devra être effectué en Grain de Riz jusqu'à environ 30 centimètres du niveau fini, suivi d'une couche de 0.20 sur 20 centimètres et de Grave Emulsion sur 10 centimètres pour une finition du revêtement en Bi Couche.

Article 3 – Circulation, stationnement

Le stationnement sera interdit à tous les véhicules au droit de la parcelle située 200 chemin de Bécède du 10 août au 30 août 2026.

Article 4 – Communication

L'entreprise en charge, devra, au préalable, donner une information sur la nature des travaux et leur calendrier à tous les riverains directement impactés.

Article 5 – Signalisation

Des panneaux de signalisation correspondants aux normes en vigueur seront mis en place aux distances réglementaires et enlevés par l'entreprise EOS Telecom.

Article 6 - Responsabilités

L'entreprise EOS Telecom demeurera seule responsable des nuisances et des dégâts qui pourraient être causés aux personnes ou aux biens pendant la durée du chantier. Elle mettra en place toutes les mesures de sécurité nécessaires.

Article 7 – Exécution

La gendarmerie et la Police Municipale de Lisle sur Tarn seront chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire
l'Adjoint délégué,

Philippe DUBREUIL

Fait à Lisle sur Tarn, le 19 août 2026

Le Maire,

Maryline LHERM



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié le.....et/ou notifié à l'intéressé(e) le La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.



Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐

Service public ☐

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☒

Entreprise ☐

Nom : **HAOUAS** Prénom : **Nihal**
Dénomination : **EOS TELECOM** Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **TSA 70011 - CHEZ SOGELINK**
Code postal **69134** Localité : **DARDILLY CEDEX** Pays : **France**
Téléphone **0760105821** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **eos-telecom-d@demat.sogelink.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : **TARN FIBRE** Prénom :
Adresse Numéro : **124** Extension : Nom de la voie : **AVENUE DE VERDUN**
Code postal **92400** Localité : **COURBEVOIE** Pays : **FRANCE**
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **deploiementtarnfibre@sfr-ftth.com**

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération ☐ En agglomération ☐
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **200 Chemin de Bécède**
Code postal **81310** Localité **LISLE SUR TARN**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : **creation de genie civil (tranchée)**
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :
Date prévue de début des travaux : **10 08 2026** Durée des travaux (en jours calendaires) : **20**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **20** Date de début de réglementation **10 08 2026**
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s) ☐

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

14024 2026

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Stationner

véhicules légers ☒
poids lourds ☒

Dépasser

véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒

Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐

Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐

Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : DARDILLY CEDEX

Le : 0 5 0 8 2 0 2 6

Nom : GHAMGUI Prénom : Rahma Qualité :

 **Sogelink**



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>1.7632976,43.87006631 1.76337488,43.8700957 1.763362,43.870122
1.76328258,43.87008951 1.7632976,43.87006631</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:
polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
{43.870066 1.763298}; {43.870096 1.763375}; {43.870122 1.763362}; {43.870090 1.763283}; {43.870066 1.763298};
```

LEGENDE:

PIT EXISTANT

ENTERRE

ETUDE

POTEAU FT EXISTANT

POTEAU ENEDIS EXISTANT

DROIT DU TERRAIN

PARCELLE CIBLE

PRJ0000000000000316 / PLI-2412200955331233 / 200 Chemin
de Bécède 81310 Lisle-sur-Tarn

